

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du vendredi 16 juillet 2021

Le 16 juillet 2021 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, Dominique BONNET, Emilie MAURIN, Joris MICHEL, Dorian DESIERES, André DUMAS, Philippe FALCHETTI, Gérard VINCENTY, Delphine BLADOWSKI, Dominique PANTEL, Joddy DUMAZERT, Andrée RIGAUD.

Membres représentés : Valérie CROCHET par Jacques PEPIN, Laurent AIGLON par Joris MICHEL.

Membres absents : Marie-Anne BONNET.

Secrétaire de séance : Joris MICHEL

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents :	12	Total exprimé :	14
Vote par procuration :	2		
Absents excusés :	1		

INSTITUTIONS – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'ALES AGGLOMERATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le conseil communautaire d'Alès Agglomération a adopté le 1^{er} juillet 2021 de nouveaux statuts. Ces derniers définissent précisément les compétences détenues par Alès Agglomération. En effet, jusqu'à présent la gestion de certaines compétences dites optionnelles était partagée entre Alès Agglomération et les communes. Cette forme de collaboration partagée ne permettait pas de déterminer clairement le rôle de chacun, ni l'intérêt communautaire de ces compétences.

Le préfet a ainsi exigé d'Alès Agglomération qu'elle détermine leur contenu au moyen de statuts que chaque commune doit adopter en conseil municipal.

Ces nouveaux statuts prévoient entre autres la restitution de la compétence éducation aux communes.

La Commune de Ste Cécile d'Andorge reprendra ainsi successivement la gestion du personnel école (Atsem et cantinière), les contrats divers de fournitures et la régie cantine-garderie.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'Alès Agglomération.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

URBANISME – APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2021-2026

Alès Agglomération doit définir tous les 6 ans une politique de l'habitat ayant pour objectif de répondre aux besoins en logements. Pour ce faire, un Programme Local de l'Habitat 2021-2026 doit être élaboré. Ce dernier comporte un diagnostic, diverses orientations et les actions à mener par chaque commune.

Alès Agglomération a mandaté le bureau d'étude Urbanis, chargé d'élaborer ce document avec la collaboration de ses services et des communes membres.

Ce projet de PLH, voté en conseil communautaire le 1^{er} juillet 2021, doit être soumis pour avis aux communes et au Syndicat Mixte du pays des Cévennes.

Le Maire précise que la commune de Sainte-Cécile d'Andorge n'est pas soumise à l'obligation de construction de logements sociaux.

Néanmoins, elle peut réhabiliter les logements vacants. C'est principalement dans cette optique que s'inscrivent les objectifs communaux introduits dans le PLH.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur l'adoption du PLH 2021-2026 établi par Alès Agglomération.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE 2021 AU BENEFICE DU SYNDICAT MIXTE DE LA LIGNE VERTE DES CEVENNES

Le Maire informe que la phase 1 des travaux relatifs à la ligne verte sera terminée en fin d'année, avec l'ouverture de deux sections : Florac – St Julien d'Arpaon et Le Collet de Dèze – Ste Cécile d'Andorge.

Le montant total des travaux pour cette tranche n°1 s'élève à 3.3 millions d'euros ; viendront ensuite la tranche 2 puis la tranche 3.

En 2021, la commune poursuit sa participation au financement de ce projet, à hauteur de 2406.00 € en investissement et 2094.35 € en fonctionnement.

Le Maire précise que ce projet a changé d'appellation ; il ne se nomme plus « la ligne verte » mais « la cévenole ». Il rappelle également le potentiel touristique que représente ce projet pour la commune, attirant aussi bien les amateurs de VTT que les randonneurs.

Il invite ainsi le conseil municipal à se prononcer favorablement sur les participations financières 2021 à verser au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE 2021 AU BENEFICE DU SYNDICAT DES HAUTES VALLEES CEVENOLES (SHVC)

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal des Hautes Vallées Cévenoles, auquel adhère la commune, intervient, en lien avec le PNC/Réserve de Biosphère, les intercommunalités et différentes structures du territoire, dans une approche globale et participative à l'échelle du massif cévenol pins maritimes/châtaigniers Gard-Lozère (le versant sud du Lozère et du Bougès-Fontmort) apportant de l'animation territoriale et de l'ingénierie aux collectivités en complément de celle dont elles peuvent déjà disposer, et permettant aux communes rurales gardoises et lozériennes de ce même massif de travailler ensemble. Ce Syndicat compte 18 et bientôt 20 communes membres.

Le Maire précise que chaque année la commune verse une participation financière au SHVC. Deux montants seront ainsi acquittés, la participation 2018 qui reste due, pour un montant de 2500 € et celle de 2021, pour le même montant.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur le versement de ces participations financières.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – SOUTIEN FINANCIER A LA MAISON DE SANTE SIMONE VEIL DE LA GRAND COMBE

Le Maire informe le conseil que la maison de santé pluriprofessionnelle de la Grand Combe sollicite l'aide des Communes pour valoriser son offre de santé de proximité.

Le Maire propose ainsi au conseil une participation financière de la Commune à hauteur de 300 euros.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – PARTICIPATION COMMUNALE AU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire rappelle la participation communale proposé chaque année aux parents pour les aider à payer le titre de transport Ntecc de leurs enfants.

Les parents doivent s'acquitter auprès de ce prestataire du paiement de la carte de transport, selon les cas suivants :

Cas 1 : Déjà abonné avec une carte en bon état = 72 €

Cas 2 : Nouvel abonné = 77 €

Cas 3 : Déjà abonné mais carte défectueuse, perdue ou volée = 82 €

Le Maire propose ainsi la prise en charge de la moitié du prix de la carte de transport.

Les critères d'attribution de cette aide à caractère social sont les suivants :

- Enfants scolarisés à l'école communale, bénéficiant du transport scolaire
- Justificatif de paiement du titre de transport 2021-2022 à présenter en mairie
- Enfant se situant dans un des trois cas susmentionnés

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

PATRIMOINE – CREATION DU SENTIER D'INTERPRETATION AU PDIPR

Le Maire donne la parole à Joris MICHEL.

Joris MICHEL explique que les sites et itinéraires communaux doivent être inscrits dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Alès Agglomération, qui est porteur du projet d'aménagement du réseau local de sentiers inscrits au PDIPR, demande à la commune de délibérer sur le tracé et la situation exacte de nos Espaces Sites et Itinéraires.

Le Maire propose ainsi au conseil de valider la cartographie des sentiers communaux, leurs inscriptions au PDIPR et d'autoriser Alès Agglomération à mettre en œuvre la signalétique nécessaire.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

INSTITUTIONS – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES HAUTES VALLEES CEVENOLES (SHVC) ET AJOUT DE LA COMPETENCE PORTANT SUR LA « CREATION, L'ENTRETIEN ET MISE AUX NORMES DES EQUIPEMENTS DFCI »

Le Maire donne la parole à Joris MICHEL.

Joris MICHEL informe que le SHVC modifie ses statuts et invite les communes adhérentes à formuler leur avis.

Ces modifications statutaires portent sur l'adhésion de deux nouvelles communes : Saint-Privat-de-Vallongue et Vialas ainsi que sur l'ajout d'une compétence dénommée « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI. L'objectif est d'œuvrer efficacement à la prévention contre le risque feux de forêt.

Le Maire propose au conseil d'approuver la modification des statuts du SHVC.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le Maire donne la parole à Joris MICHEL.

Monsieur Joris MICHEL informe l'assemblée, que dans le cadre du plan de relance annoncé par l'Etat, le Parc National des Cévennes propose d'allouer une subvention aux communes qui souhaitent rénover leur éclairage public.

Cette participation financière s'inscrit dans le cadre du soutien au « Label Réserve internationale de ciel étoilé » obtenu par le PNC en août 2018.

Afin de contribuer au maintien de la qualité du ciel étoilé, la commune s'investit dans la lutte contre la pollution lumineuse.

Afin de contribuer au maintien de la qualité du ciel étoilé, la commune s'investit dans la lutte contre la pollution lumineuse.

Joris MICHEL propose ainsi de poursuivre les travaux d'éclairage public en remplaçant les quelques 50 points lumineux restants par des lampes LED.

Il explique que le PNC peut financer jusqu'à 60% du coût des travaux engagés.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention pour poursuivre la rénovation de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 47 000 € HT.

L'opération de travaux se traduit par le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES HT (en €)		RECETTES HT (en €)	
Montant total prévisionnel des travaux	47 000.00 €	P.N.C.	28 200.00 €
		Autofinancement	18 800.00 €
TOTAL Dépenses HT	47 000.00 €	TOTAL Travaux	47 000.00 €

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 20 juillet 2021.

Le Maire,
Jacques PÉPIN.

